



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alternatives aux phytosanitaires : un arrêté facilite le recours aux substances naturelles qui stimulent la résistance et la croissance des plantes

Paris, le 22 juin 2021

Décoctions, extraits de plantes obtenus par pression ou macération, purins... Les techniques utilisées à partir de plantes pour stimuler les processus naturels des plantes ou du sol sont nombreuses. Souvent incontournables pour les agriculteurs engagés en agriculture biologique ou dans des pratiques économes en intrants, elles permettent de renforcer la résistance des plantes avec des produits d'origine naturelle. Elles peuvent constituer un appoint ou une alternative aux traitements phytosanitaires destinés à soigner les maladies des plantes.

L'arrêté signé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et publié le 17 juin au Journal Officiel constitue une avancée importante pour faciliter l'utilisation de ces recettes traditionnelles ou innovantes à base de plantes. Le texte réglementaire définit le cahier des charges à respecter pour la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des préparations naturelles à usage biostimulant produites à partir de parties consommables de plantes. Lien vers l'arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043669468>

Ce cahier des charges était attendu depuis la loi EGALIM du 30 octobre 2018, qui a instauré le principe d'une procédure simplifiée pour l'autorisation de ces produits, compte tenu de leur grande diversité et des risques généralement faibles associés à leur utilisation. Ces préparations, dont la capacité à stimuler la résistance et la croissance des plantes est parfois reconnue de façon ancestrale, peuvent contribuer à éviter ou réduire l'utilisation de produits de synthèse chimique.

Le Gouvernement accorde une grande importance à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides présenté en avril 2018. Il est également pleinement engagé dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de déploiement du biocontrôle présentée le 10 novembre 2020, qui vise à accélérer le recours aux méthodes de protection des végétaux faisant appel à des mécanismes naturels pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis rue de Varenne

75007 Paris

www.agriculture.gouv.fr

www.alimentation.gouv.fr

@Agri_Gouv